

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 15 juin 2022

N° 27

Objet : Modification du plan prévisionnel de financement de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » relancé par la Région Sud et l'ADEME

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de juin 2022, s'est réuni à la salle des fêtes des Mées, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22), VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à REGIBAUD Maxime
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BONDIL Marc a donné pouvoir à FIAERT Claude
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à PEREIRA Georges
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (jusqu'au rapport n° 22)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à PIERI Bernard
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à KHUN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy
BASSET Françoise
BENOIT Gérard
CHABAL CALVI Nadia
CROZALS Florent
FLORES Sylvain

GRAVIERE Remy
ISOARD Christian
JOUVES Marc
MAGAUD Marie José
PAUL Gilles
PELESTOR Michel

QUENETTE Pascale
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
UGHETTO Wendy

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2022

Application agréée F-legalite.com

Monsieur VILLARD René, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;
 Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;
 Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, article 46 paragraphe (e) ;
 Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
 Vu la délibération n°67 du Conseil communautaire datant du 9 février 2022 portant sur la candidature à l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » relancé par la Région Sud et l'ADEME.

Le 6 avril dernier, Provence Alpes agglomération a été sélectionnée à l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » relancé par la Région Sud et l'ADEME.

Les projets retenus d'une durée de 2 ans sont les suivants :

- Sur le 1^{er} volet « *Le biodéchet une ressource : Mixer les solutions afin de développer une économie circulaire locale* » la candidature concerne le déploiement de la gestion de proximité et de la collecte séparée des biodéchets.
- Sur le 2^{ème} volet « *Déploiement d'une plateforme de compostage SPAnC3 à La Colette pour une gestion locale et durable des gisements organiques de P2A* » la candidature concerne, dans un premier temps, l'étude préalable à l'investissement et les études techniques d'avant chantier afin d'avoir des éléments factuels nécessaires au choix de la solution qui sera retenue en matière de gestion des biodéchets des ménages.

En conséquence, le plan prévisionnel de financement proposé par délibération n°67 présenté à l'occasion du conseil d'agglomération du 09 février 2022, doit être révisé comme suit afin d'être déposé sur la plateforme en ligne de demande de subventions de la Région :

Premier volet : Sur deux ans, déploiement de plates-formes de compostage, encouragements au compostage individuel et mise en place d'une collecte des biodéchets :

- Déploiement de dispositifs de compostages collectifs : 68 plates-formes et bioseaux : 166 800 € TTC.
- Encouragement au compostage individuel : 2000 composteurs et bioseaux : 127 392 € TTC.
- Besoin de recrutement :
 - D'un emploi sur deux ans à compter de 2022 aidé par une subvention de 70% sur un montant de 60 000€ :
 - De deux emplois sur un an à compter de 2023 pour un montant de 60 000€ non subventionné.
- Achat des véhicules de collecte des biodéchets : 600 000 € TTC.
- Achat des conteneurs ou colonnes de dépôt des biodéchets par les particuliers et les bioseaux : 349 884€ TTC.
- Communisation et formation des agents : 37 822€ TTC.

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2022

Application arrêté E lepa/te.com

99_DE-004-200067497-20220615-27_18062022

Le volet 1 du projet représente un investissement de 1 191 274 € HT et de 1 402 392 € TTC. L'ADEME et la région subventionnent ce projet à hauteur de 698 332 € (59% du montant HT) décomposées ainsi : 298 332 € HT (ADEME) et 400 000€ HT (Région).

Le reste à charge pour l'agglomération serait de 704 060 € TTC

Deuxième volet : Projet de plate-forme de gestion des biodéchets norme SPANC3 :

- Etudes préalable et technique pour la conception de la plateforme de compostage : 143 602 € TTC.

Le volet 2 du projet représente un investissement de 119 668€ HT. L'ADEME et la Région subventionnent ce projet à hauteur de 95 734€ (80% du montant HT) et se décompose ainsi : 83 767€ (70% ADEME) et 11 967€ (10% Région).

Le reste à charge pour l'agglomération serait de 47 868 € TTC.

Il convient de noter que les deux volets de demandes de financements sont lancés à titre prévisionnel, sans préjuger de la solution finale, mixée ou non, qui sera retenue en matière de gestion des biodéchets par PAA. L'étude en cours, conduite par le cabinet ECOGEOS, permettra dans les prochains mois de décider de la solution la plus adaptée pour notre territoire. Sachant que, quelle que soit la solution retenue elle devra intégrer des études et acquisitions indispensables à la mise en œuvre des solutions de tri à la source des biodéchets avant le 31 décembre 2023.

Il est demandé au Conseil d'agglomération :

- D'APPROUVER son nouveau plan de financement prévisionnel :

Dépenses H.T (1 191 274€ + 119 668€)	1 310 942 €
Dont :	
- Subvention Région Sud/ADEME (411 967+382 099)	794 066 €
- Autofinancement PAA (704 060 + 47 868)	751 928 € TTC

- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la Région et de l'ADEME
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

